



## ATTESTATION

Dans le cadre du projet d'enregistrement d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes, sur la commune de Souillac, le service urbanisme de la commune a été consulté.

Le chapitre détaillant les dispositions prises pour la remise en état de ces terrains lors de l'arrêt définitif de l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement a été étudié.

Grandes lignes du projet de la remise en état :

- Remodelage talus
- Engazonnement des talus
- Plantations avec des essences locales en vue d'une insertion dans le milieu naturel

Avis sur le projet de remise en état :

Favorable

Observations :

..... néant .....  
.....

A Souillac, le 2 avril 2019

Le Maire,

Jean-Michel SANFOURCHE